

OTIF



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES

ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL

OTIF/RID/CE/2008/9

7 avril 2008

Original : Anglais/Français

RID : 45^{ème} session de la Commission d'experts du RID
(Berne, 16 mai 2008)

Objet : Corrections au projet des textes de notification OTIF/RID/NOT/2009

Communication du secrétariat

1.2.1 Dans la définition de « **GRV composite avec récipient intérieur en plastique** », première phrase, ajouter « matériau » avant « plastique » (2x).

Dans la définition de « **document de transport** » la note de bas de page « *) » devient « 3) ».

Dans la définition de « **indice de sûreté-criticité** » la note de bas de page « *) » devient « 4) ». Après « indice de sûreté-criticité » insérer « CSI⁽⁴⁾ ».

Dans la définition de « **indice de transport** » la note de bas de page « *) » devient « 5) ».

Les actuelles notes de bas de page 3) à 10) deviennent 6) à 13).

1.6.1.1 Ajouter la modification suivante :

« Dans la note de bas de page 11) (actuellement 8), remplacer « 1^{er} janvier 2005 » par « 1^{er} janvier 2007 ».

1.6.1.13 Avant la nouvelle sous-section 1.6.1.13 ajouter :

« **1.6.1.12** (réservé) ».

1.6.1.16 La note bas de page 1) devient 14).

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

- 1.6.3.31** Après « les wagons-citernes » ajouter « et les citernes constituant des éléments de wagons-batteries ».
- 1.6.3.33** Après cette nouvelle mesure transitoire insérer l'amendement suivant :
« Remplacer « **1.6.3.33 à 1.6.3.40** (réservé) » par « **1.6.3.34 à 1.6.3.40** (réservé) » ».
- 1.6.4.12** Ajouter au dessous:
« Les actuelles notes de bas de page 12) à 16) deviennent 15) à 19). »
- 1.8.7.6.3 d)** Ajouter à la fin « , et »
- 2.2.7.1.3** Dans la définition « Matières de faible activité spécifique (LSA) » la note de bas de page (8) devient (7).

Dans la définition « Objets contaminés superficiellement (SCO) » la note de bas de page (9) devient (8).
- 2.2.8** Modifier comme suit :
« Les notes de bas de page 12) à 14) deviennent 9) à 11). »
- 2.2.9.1.9** Le titre qui précède ce paragraphe (« *Matières dangereuses pour l'environnement* ») doit également être supprimé.
- 2.2.9.1.10.1.2** La note de bas de page (13) devient (12).
- 2.2.9.1.10.1.3** La note de bas de page (14) devient (13).
- 2.2.9.1.10.2.5** La note de bas de page (15) devient (14).
- 2.2.9.1.10.5.2** Les notes de bas de page (16) et (17) deviennent (15) et (16).
- Tableau A** Dans l'amendement « Dans la colonne (7b), ajouter E1 pour: », dernier tiret : Au lieu de « et 3268 » lire « , 3268 et 3316 ».

Dans l'amendement « Pour tous les gaz de la classe 2 dont le transport en citerne est autorisé, insérer "TA4 TT9" dans la colonne (13). » : Au lieu de « en citerne » lire « en citerne RID ».

Pour les Nos ONU 1098, 1143, 1163, 1595, 1695, 1752, 1809, 2334, 2337, 2646 et 3023 : remplacer dans la colonne (11) « T35 » par « TP35 ».

Pour le No ONU 3077, colonne (17), l'amendement doit se lire « VW9 » modifié en « VW1 »
- 3.3.1 DS188** Amendement à l'alinéa a) : Au lieu de « la quantité en équivalent lithium n'est pas supérieure » lire « le contenu d'équivalent lithium n'est pas supérieur ».

Amendement à l'alinéa b) : Au lieu de « la quantité équivalente totale de lithium n'est pas supérieure » lire « le contenu total d'équivalent lithium n'est pas supérieur ».

Amendement à la dernière phrase : Au lieu de la « quantité équivalente de lithium » lire le « contenu d'équivalent lithium ».

DS328 À la fin de la première phrase : Au lieu de « emballées dans un équipement » lire « emballées avec un équipement ».

DS330 Après la modification à cette disposition spéciale, ajouter :

« **331- 499** (réservé) » modifier en : « **341 – 499** (réservé) ».

DS332 Ajouter avant la disposition spéciale 332 :

« **331** (réservé) ».

DS341 Supprimer cette modification.

4.1.3.6.1 Après la modification au 4.1.3.6.1 ajouter la modification suivante :

« **4.1.3.6.4** Remplacer à la fin « 4.1.6.8 (a) à (f) » par « 4.1.6.8 (a) à (e) ».

4.1.4.1

P200 (11) Oter les crochets en regard de la norme EN 1439:2008.

Dans le tableau 2, dans l'amendement pour le No. ONU 2192, dans la colonne « Dispositions spéciales d'emballage », ajouter « ra » avant « , r ».

P601 RR3 Reçoit la teneur suivante : « (supprimé) »

P804 3) g) ii) Reçoit la teneur suivante :

« Le poinçon de l'expert qui a procédé aux épreuves et inspections. »

4.1.10.4

MP 24

Remplacer les modifications proposées par :

« Dans le tableau ajouter 3 nouvelles lignes pour les Nos ONU 0505, 0506 et 0507 comme suit :

- Pour le No. ONU 0505 ajouter la lettre B aux intersections avec les Nos ONU 0054, 0186, 0191, 0194, 0195, 0197, 0238, 0240, 0312, 0373, 0405, 0428, 0429, 0430, 0431, 0432, 0506 et 0507 ;
- Pour le No. ONU 0506 ajouter la lettre B aux intersections avec les Nos ONU 0054, 0186, 0191, 0194, 0195, 0197, 0238, 0240, 0312, 0373, 0405, 0428, 0429, 0430, 0431, 0432, 0505 et 0507 ;
- Pour le No. ONU 0507 ajouter la lettre B aux intersections avec les Nos ONU 0054, 0186, 0191, 0194, 0195, 0197, 0238, 0240, 0312, 0373, 0405, 0428, 0429, 0430, 0431, 0432, 0505 et 0506.

Dans le tableau, ajouter 3 nouvelles colonnes analogues aux 3 nouvelles lignes pour les Nos ONU 0505, 0506 et 0507. »

- 4.3.2.2.4** Après la modification au 4.3.2.2.4, ajouter la modification suivante :
- « **4.3.2.3.2** La note de bas de page 4) devient 3) ».
- 4.3.3.3.2** Ajouter la modification suivante : « La note de bas de page *) devient 4). »
- 5.1.5.1.1** Ajouter une nouvelle modification comme suit :
- « **5.1.5.1.2** (actuel 5.1.5.2.2) Remplacer dans le dernier alinéa « (voir sous 5.1.5.3.1) » par « (voir sous 5.1.5.2.1) ».
- 5.1.5.4** Autres conséquences de la suppression du 5.1.5.1, les références dans la dernière colonne « 5.1.5.2.4 b) », « 5.1.5.3.1 a) », « 5.1.5.3.1 b) » et « 5.1.5.2.2 » sont modifiées comme suit :
- « 5.1.5.1.4 b) » (5x), « 5.1.5.2.1 a) » (8x), « 5.1.5.2.1 b) » (1x) et « 5.1.5.1.2 » (3x).
- 5.2.1.7.7** Lire respectivement « RADIOACTIVE LSA-I » et « RADIOACTIVE SCO-I » au lieu de « RADIOACTIF ».
- 5.2.1.8** Avant 5.2.1.8 supprimer « Ajouter la sous-section suivante : » et modifier comme suit :
- « **5.2.1.8** Reçoit la teneur suivante : »
- 6.2.1.2.1** Dans la 2^{ème} ligne, après « marchandises dangereuses », ajouter « à transporter ».
- 6.2.2.5.3.1 e)** Remplacer « système de qualité » par « système qualité ».
- 6.2.2.6.2.4 f)** Remplacer « système de qualité » par « système qualité ».
- 6.2.3.9.2** Reçoit la teneur suivante :
- « Le symbole de l'ONU pour les emballages spécifié au 6.2.2.7.1 ne doit pas être apposé. »
- 6.2.4** Dans le tableau ôter les crochets dans la section « ***pour le marquage*** ».
- Dans le tableau, pour la norme « EN 14140:2003 + A1:2006 », supprimer « (à l'exception de la note à l'Annexe A [si celle-ci n'est pas supprimée lors de la publication]) ».
- Dans le tableau, pour la norme « EN 14893:2006 [+ AC:2007] », ôter les crochets.
- 6.3.5.1.6** f) Dans l'amendement à l'alinéa f) : Au lieu de « remplacer "extérieur" par "extérieur rigide" lire « remplacer "extérieurs" par "extérieurs rigides" ».
- 6.3.5.5.1** Dans le 1er amendement : Au lieu de « Au début, insérer "écrit" avant "d'épreuve", lire « Insérer "par écrit" après "établi". »

- 6.4.23.15** Substituer au texte existant de l'amendement : Ajouter à la fin: « au titre des 1.6.6.2.1, 1.6.6.2.2, 6.4.22.2, 6.4.22.3 et 6.4.22.4 ».
- 6.7.4.14.4** Substituer le texte suivant au texte de l'amendement : Dans la dernière phrase, remplacer « le contrôle périodique » par « les contrôles et épreuves périodiques ».
- 6.7.5.2.3** Au lieu de « Remplacer « 6.2.5 » par « 6.2.1 et 6.2.2 » lire « Remplacer « 6.2.5 » par « aux 6.2.1 et 6.2.2 ».
- 6.8.2.2.1** La note de bas de page *) devient 6) et les notes de bas de page actuelles 6) à 17) deviennent 7) à 18).
- 6.8.2.5.1** Le NOTA à supprimer figure sous le 9^{ème} tiret et le texte « – dans le cas des réservoirs ... » doit figurer dans la colonne de gauche, en ajoutant la note de bas de page 12) après « compartiments » et en supprimant le tiret au début.
- 6.8.3.1.6** Ajouter dans la colonne de droite : « (réservé) »
- 6.8.4 b)** TE 22 et TE 25 : les deux notes de bas de page*) deviennent 19).
- 7.3.2.6.1** Avant le nouveau texte de l'alinéa a) ajouter :
- « **7.3.2.6.1** Matériel animal de la classe 6.2 ».